

PROFESSION **ELE**CTRICIEN TRONIC IEN

N°22-10. DIGITAL

FEDELEC vous offre ces extraits de la revue sous format électronique.

Vous pouvez retrouver sous format imprimé l'intégralité de ces articles (et bien d'autres) dans le numéro à paraître prochainement....



Dix millions de logements chauffés par pompe à chaleur en 2030 : Équilibre des Énergies dévoile son étude et ses 24 propositions pour y parvenir

Face à la crise de l'énergie et à l'urgence climatique, les Français sont appelés à la sobriété mais se demandent comment agir rapidement et à la bonne échelle. La France est aujourd'hui leader en Europe dans le domaine des pompes à chaleur...

P.2

Photo conseils-thermiques.org



Label QualiRépar : le point sur ce réseau en déploiement

P.4

Crédit photo François DABURON



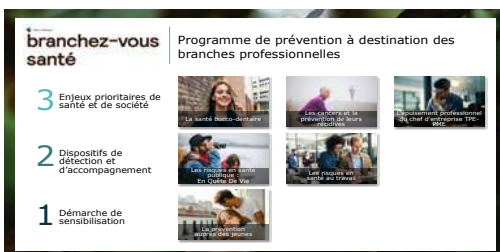
CFA DUCRETET : 30 ans après

P.6



Tout savoir sur la CNLE

P.9



Branchez-vous santé, le programme de prévention pour les entreprises et les salariés des branches professionnelles

P.11



Les clients FEDELEC de TRIAX sortent le carton rouge

P.12



Apprentissage : une aide unique pour 2023

P.13

Dix millions de logements chauffés par pompe à chaleur en 2030 : Équilibre des Énergies dévoile son étude et ses 24 propositions pour y parvenir



Face à la crise de l'énergie et à l'urgence climatique, les Français sont appelés à la sobriété mais se demandent comment agir rapidement et à la bonne échelle. La France est aujourd'hui leader en Europe dans le domaine des pompes à chaleur et dispose d'une base industrielle solide ainsi que d'un vaste réseau d'installateurs.

Dans ce contexte, Équilibre des Énergies recommande un déploiement massif des pompes à chaleur et dévoile ses 24 propositions pour y parvenir.

« La crise de l'énergie est appelée à durer : il est urgent d'activer les leviers les plus efficaces pour réduire la demande en énergie et les consommations de gaz et de fioul. Pour contribuer à ce mouvement, j'appelle au lancement d'un plan massif de déploiement des pompes à chaleur qui est à même d'avoir un impact décisif », a déclaré Brice Lalonde, ancien Ministre de l'Environnement et Président d'Équilibre des Énergies.



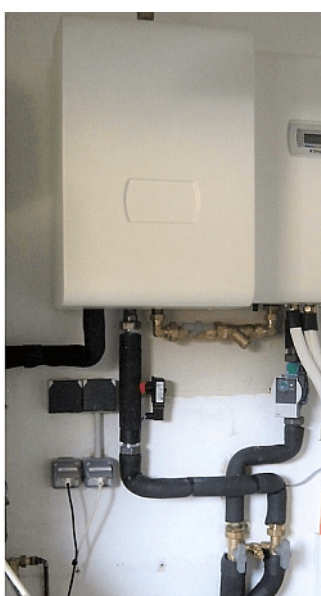
Les pompes à chaleur : une solution qui coche toutes les cases

Les pompes à chaleur sont des équipements énergétiquement efficaces, bas-carbone, économiques et fiables. Elles peuvent se substituer aux chaudières fossiles et réduire ainsi notre dépendance aux hydrocarbures. Elles peuvent également venir en remplacement des convecteurs électriques qui équipent encore quelque huit millions de logements, réduisant d'autant l'appel de puissance sur les réseaux.

Ce mode de chauffage, qui utilise la chaleur de l'air ou du sol pour chauffer l'habitat, constitue une solution mature. Plus de treize millions de pompes à chaleur ont déjà été installées au sein de l'Union européenne depuis 2014¹ et La Commission européenne souhaite qu'il en soit déployé 30 millions de nouvelles d'ici à 2030². L'Agence Internationale de l'énergie, dans le rapport «The future of heat pumps» qu'elle vient de publier, prône l'accélération de leur développement.



Photo conseil.thermiques.org



La France doit aller plus loin que l'Union européenne

Fort d'une filière industrielle de premier ordre, la France a la capacité d'être plus ambitieuse. Ainsi, Équilibre des Énergies propose que 60 % du parc de bâtiments soient équipés de pompes à chaleur en 2050 (soit environ 20 millions de logements – contre 2 millions en 2020).

Outre son intérêt énergétique et climatique, un plan massif de déploiement des pompes à chaleur permettra de consolider la place de la France en tant que leader européen et de créer de nombreux emplois. Actuellement, la filière pompe à chaleur génère un chiffre d'affaires de 6,2 milliards d'euros et occupe 45 000 emplois. Selon l'étude réalisée par Équilibre des Énergies, ces chiffres peuvent être triplés à l'horizon 2030.

1. EHPA_Market_Report_2021.

2. REPowerEU: Action européenne conjointe pour une énergie plus abordable, plus sûre et plus durable. Communication de la Commission européenne du 8 mars

24 propositions pour déployer massivement les pompes à chaleur en France

Ces objectifs sont réalistes mais supposent un ajustement de la réglementation et l'accompagnement de l'effort de réindustrialisation de notre pays. Il est donc nécessaire de lever au plus vite un certain nombre de barrières et de mettre en place des mesures de soutien appropriées, en veillant à ce que de nouvelles contraintes, notamment sur l'usage des fluides frigorigènes, ne viennent pas contrarier leurs effets. C'est pourquoi, Équilibre des Énergies propose 24 mesures pour déployer massivement les PAC en France. Parmi celles-ci :

- Équilibre des Énergies ne souhaite pas opposer rénovation des installations thermiques et amélioration du bâti. Les deux sont nécessaires mais le mieux est l'ennemi du bien : les contraintes de ressources font que le parcours de rénovation ne peut souvent se concevoir qu'en plusieurs étapes. Le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE), même s'il n'est pas parfait, est l'outil permettant de baliser une trajectoire de progrès, en associant efficacité énergétique et réduction des émissions de CO₂, en apportant à chaque étape franchie un soutien approprié. **Équilibre des Énergies recommande d'indexer les soutiens financiers prévus par MaPrimeRénov' et les CEE sur le nombre de sauts de classe réalisés dans le DPE.**

- Des millions de logements n'ont pas de circuit d'eau chaude et beaucoup sont encore équipés de vieux convecteurs électriques. Pour améliorer sensiblement la performance de ces logements et réduire les appels de puissance en période froide, la pompe à chaleur air/air est une solution pertinente. Or celle-ci est absente de la principale aide gouvernementale : MaPrimeRénov'. **Équilibre des Énergies propose de rendre éligibles les pompes à chaleur air/air au dispositif MaPrimeRénov'.**

Les 24 recommandations d'Équilibre des Énergies

Doter le réseau électrique d'un maximum de marge de manœuvre pour permettre un développement des PAC en toute sérénité

La montée en puissance du déploiement des PAC au cours des prochaines décennies pourrait, selon certains, avoir un impact négatif sur la stabilité du réseau électrique. Les travaux menés par Équilibre des Énergies montrent que cette croissance ne portera pas atteinte de façon significative à la robustesse du réseau.

Dans un contexte d'électrification des autres usages, Équilibre des Énergies propose cependant de prendre des mesures, spécifiques au secteur du bâtiment, permettant de disposer d'un maximum de marge de manœuvre.

- 1 Encourager, par le mécanisme des CEE notamment, l'installation dans les logements de systèmes connectés de pilotage des PAC et des équipements de chauffage associés afin de permettre une gestion de températures pièce par pièce et la mise en œuvre éventuelle par un opérateur (fournisseur d'électricité ou agrégateur) de services de flexibilité.
- 2 Encourager en parallèle, par le biais de la tarification, le développement de ces systèmes :
 - tarifications du type Tempo ;
 - révision de la part puissance dans la tarification réseau ;
 - répercussion sur le consommateur d'une part de la rémunération de la flexibilité par le réseau.
- 3 Engager le remplacement des anciens convecteurs électriques par des solutions plus performantes.

8 | Comment décarboner la France ? Un plan massif de développement des pompes à chaleur s'impose Équilibre des Énergies



Définir la juste place de la PAC hybride, solution pertinente pour certaines rénovations

Des contraintes technico-économiques propres à environ 5 à 10 % du parc de maisons individuelles existantes font de la PAC hybride – c'est-à-dire faisant appel à un combustible pour l'appoint en période de grand froid – une solution appropriée à ce type de situations.

Pour s'assurer que les PAC hybrides apportent une contribution positive à la transition énergétique, Équilibre des Énergies appelle à mettre en place un soutien sélectif à la PAC hybride se basant sur des critères précis.

- 4 Prendre en compte dans la détermination de la performance des PAC hybrides, le taux de couverture de l'ensemble des besoins thermiques du logement, y compris les besoins en eau chaude sanitaire.
- 5 Prendre en compte dans le moteur de calcul du DPE le taux de couverture potentiel des PAC hybrides et non plus le taux forfaitaire de 80 %, avec un calcul basé sur une stratégie de régulation fondée sur l'optimisation de la facture énergétique.

3 Considérer le taux de couverture de 70 % (taux forfaitaire CEE inclus) comme un minimum et introduire dans MaPrimeRénov', aussi bien que dans le système des CEE, deux niveaux de soutien selon que le taux de couverture est supérieur à 70 % ou à 80 %.

4 Insister que le mode de régulation mis en œuvre par le professionnel chargé de l'installation soit fondé sur l'optimisation de la facture énergétique.

5 Ces conditions, supposées réunies, interdire à compter de 2025, le remplacement, dans les maisons individuelles, d'une chaudière à gaz par une autre chaudière à gaz, afin d'orienter la décision soit vers une PAC 100 % électrique, soit vers une PAC hybride répondant aux critères de performance minimums mentionnés, soit vers des solutions « tout ».

Perfectionner le bilan carbone des PAC sans porter préjudice à leur développement

Pour transformer les salaires de l'investissement en chaleur ou en froid, la grande majorité des PAC ont aujourd'hui recours à des fluides hydrocarbures ou HFC dans le potentiel de réchauffement global (PRG), bien que fortement réduit, reste important.

Mettre en cohérence l'ambition des réglementations du bâtiment avec la volonté de développer les solutions bas-carbone les plus efficaces

Les réglementations des bâtiments neufs et existants, notamment relatives, jouent un rôle clé pour accompagner les acteurs vers les solutions bas-carbone les plus performantes.

Compte tenu des perspectives de développement des PAC, qui pourraient représenter à terme jusqu'à 60 % du marché, Équilibre des Énergies appelle en conséquence à amplifier graduellement l'ambition de ces réglementations.

6 Supprimer les références au coefficient de performance de référence en énergie primaire, dans tous les textes où il intervient, à disposition législatif et réglementaire en usage, en s'appuyant, dans une phase transitoire, sur la valeur par défaut retenue dans la directive européenne sur l'efficacité énergétique, soit 2,1 et 1,9 si cette valeur est adaptée à compter du 1^{er} janvier 2025.

FEDELEC est membre fondateur et adhérent d'Équilibre des Énergies (EdEn)



Consulter l'étude : Comment décarboner la France ? Un plan massif de développement des pompes à chaleur s'impose :

https://equilibredesenergies.org/pdf/202211_ETUDE_PAC_EDEN.pdf

Consulter les 24 propositions d'équilibre des énergies :

https://equilibredesenergies.org/pdf/202211_24_PROPOSITIONS_ETUDE_PAC.pdf

Label QualiRépar : un réseau en extension qui compte 49% d'entreprises de 1 à 2 personnes

Depuis le lancement du Label QualiRépar en avril dernier, le réseau de réparateurs labellisés est constitué de 365 sites labellisés, ce qui représente déjà 1 436 techniciens répartis dans toute la France. Plus de 1 000 entreprises supplémentaires sont en cours de labellisation, ce qui permettra au réseau de s'étendre significativement dès le premier trimestre 2023.

Un réseau ouvert à tous les profils de réparateurs

Artisan réparateur, réparateur industriel, SAV de fabricant et distributeur : le label QualiRépar s'adresse à tous sur l'ensemble du territoire français, DROM-COM compris. Actuellement, **les sites labellisés sont majoritairement des TPE-PME**, à savoir 49% de sites de 1 à 2 salariés et 40% de sites de 3 à 100 salariés. Les multisites représentent quant à eux 11% des réparateurs ayant obtenu le label.

Être labellisé QualiRépar, c'est **être reconnu** pour son savoir-faire, gagner en visibilité grâce à l'annuaire des réparateurs dédié et **contribuer à la transition écologique**. C'est aussi une manière de **se démarquer de la concurrence** en proposant des réparations moins chères sur les appareils électriques et électroniques hors garantie.



Crédit photo François DABURON

Un prix de réparation réduit pour vos clients

Le bonus réparation a été lancé le 15 décembre 2022. Depuis cette date, les consommateurs qui font appel à un réparateur labellisé QualiRépar peuvent bénéficier d'une **réduction immédiate allant de 10 € à 45 € sur la réparation** de leurs appareils électriques.

Déjà **31 types d'équipements sont éligibles** : aspirateur, lave-linge, lave-vaisselle, réfrigérateur, téléphone portable, téléviseur, centrale-vapeur, cuisinière, perceuse, grille-pain, machine à café etc. Une liste qui s'enrichira chaque année pour couvrir jusqu'à 44 types de produits en 2025.



Crédit photo François DABURON

Rejoindre le réseau QualiRépar

Vous souhaitez vous faire labelliser ? Pour vous accompagner dans votre démarche, **ecosystem** vous met à disposition un **kit du candidat**, et vous propose un **accompagnement personnalisé par un téléconseiller** qui pourra vous aider à compléter votre dossier en ligne. Ces deux services sont gratuits.

Bon à savoir : **les frais de labellisation sont pris en charge à 70%** par les éco-organismes. Pour un réparateur à son compte, le coût total est de 1 490 € HT, dont il ne reste à sa charge que 447 € HT pour une labellisation d'une durée de 3 ans.



Crédit photo François DABURON

En savoir plus sur le label QualiRépar et télécharger le kit du candidat :
www.ecosystem.eco/label-qualirepar
Prendre contact avec l'un de nos téléconseillers : 01 84 88 08 14



**AVEC
QUALIRÉPAR,
MES CLIENTS PAYENT
MOINS
CHER
ET MOI
J'INVESTIS
DANS
L'AVENIR.**

Obtenir le label QualiRépar, c'est être reconnu pour son savoir-faire, proposer des réparations moins chères sur les appareils électriques, gagner en visibilité et contribuer à la transition écologique. Faites votre demande de labellisation sur

WWW.ECOSYSTEM.ECO/LABEL-QUALIREPAR



EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES

ecosystem

Le Réseau DUCRETET vient de fêter ses 30 ans. Né en 1992 avec le premier Centre de Formation d'Apprentis créé par et pour la profession, c'est aujourd'hui un spécialiste reconnu à dimension nationale en matière de formation aux métiers de la vente et de la réparation de l'électroménager, du multimédia et des objets connectés, mais aussi des télécommunications et des infrastructures numériques.

Les valeurs, les réalisations et les enjeux de Ducretet étaient à l'honneur lors de la soirée d'anniversaire qui s'est déroulée le 17 novembre dernier à l'espace Saint Martin (Paris 3^{ème}).

Les nombreux invités présents ont apprécié les sujets abordés et la qualité des échanges des intervenants des trois tables rondes. Des messages forts ont été passés autour de l'écoute des besoins, de la passion, de la qualité, de la transmission des compétences et des ambitions qui animent le réseau Ducretet depuis sa création.

Une adaptation constante aux besoins

Le premier CFA DUCRETET a été créé en 1992, en Ile-de-France, à l'initiative de plusieurs acteurs, dont FEDELEC, la FENACEREM et Thomson. A une période où l'électronique se généralisait dans les produits de l'habitat, la création de ce CFA répondait aux besoins croissants des entreprises du secteur, en formant, par la voie de l'apprentissage, des vendeurs et des techniciens spécialisés.

Compte tenu de son succès, le CFA DUCRETET IDF a développé des partenariats avec d'autres établissements qui constituent le Réseau DUCRETET.

Les CFA du Réseau DUCRETET forment aujourd'hui aux métiers de la vente et de la réparation de l'électroménager, du multimédia et des objets connectés, ainsi qu'aux métiers des télécommunications et des infrastructures numériques. La capacité d'anticipation du réseau lui permet de s'adapter en permanence aux évolutions techniques et technologiques.

Une réponse pour les entreprises et les apprentis

Pour les entreprises, le Réseau Ducretet est un vivier de jeunes talents compétents pour opérer dans ces domaines.

Pour les apprentis, le Réseau Ducretet est un chemin garanti vers l'emploi, avec 92% d'insertion professionnelle. Ce succès repose sur une formation qui mobilise des moyens pédagogiques exceptionnels : accompagnement sur des plateaux de mise en situation, intervention de professionnels de terrain, apprentissage actif et pragmatique, ressources en ligne (classes virtuelles, e-learning...).

En 30 ans, le Réseau DUCRETET compte plus de 10 000 apprentis formés, et autant de contrats d'apprentissage avec les entreprises partenaires. Un beau chemin parcouru... et sans nul doute une longue route à l'horizon.



Bientôt !

La formation de Réparateur Conseil d'Équipements Électriques et Electroniques (RC3E)

Suite à la parution de la loi AGEC et avec une demande croissante des consommateurs en matière de réparation, on constate un manque critique de techniciens et de réparateurs qualifiés et l'absence de formations adaptées. Un nouveau titre vient répondre à ce besoin.

La formation vise à former des experts en réparation des produits électroniques, capables de prescrire, accompagner et conseiller les clients et d'assurer la maintenance et le dépannage des produits aux composants.

Le RC3E de niveau 4 sera présenté à la commission RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) de France Compétences au mois de janvier.

Le référentiel est prêt et comme les autres certifications, il vise un cursus en 1 an et principalement en apprentissage.

En savoir plus :
<https://www.ducretet.net/>

**FEDELEC est membre fondateur
et adhérente du réseau
DUCRETET**

FEDELEC aux 30 ans du CFA DUCRETET :

« Les métiers de réparation sont des métiers de passion »

En tant que membre fondateur, FEDELEC a été invitée à participer à l'une des trois tables rondes organisées pour la soirée d'anniversaire de DUCRETET, sur le thème : *Quels enjeux de formation face à l'évolution du commerce et du retour de la réparation ?*

Interrogé par Éric SHORJIAN de NEOMAG, Gilles SAINT-DIDIER, Vice-Président Fédéral, Délégué à la formation, a retracé l'évolution des métiers de la réparation et a passé quelques messages.



Eric SHORJIAN (NEOMAG) : *Gilles SAINT-DIDIER, vous êtes artisan et véritable pionnier de la réparation de l'électronique grand public, vous êtes impliqué dans les réformes des parcours de formation, ceux de l'éducation nationale et ceux de Ducretet, et vous représentez la fédération FEDELEC co-fondatrice du CFA Ducretet. Quelle est la position de FEDELEC sur les métiers de la réparation et quels messages donneriez-vous à des jeunes en recherche d'un avenir professionnel ?*



Gilles SAINT-DIDIER : FEDELEC a toujours défendu la réparation, même aux composants, et ce, depuis des décennies. Nous sommes des résistants car dans une période qui n'est pas si lointaine, qui a quand même duré plus d'une dizaine d'années, les métiers de la réparation ont beaucoup souffert en raison de la perte d'appétit des consommateurs pour ce qui représentait jusque-là un acte d'une grande banalité : **RÉPARER !**

Fort heureusement, depuis près de 4 ans maintenant, les soucis environnementaux ont permis de renverser la table, et amené la prise de conscience que l'économie linéaire mène droit à la catastrophe.

La découverte de **l'économie circulaire** s'est faite à marche forcée, et l'envie de respecter la durée de vie pour laquelle les appareils sont conçus a retrouvé sa place dans le raisonnement humain.

Alors, **voici mon message en direction des jeunes.**

Les métiers de réparation sont des métiers de passion. Comme tous les autres, plus on les pratique, plus on a de l'expérience, plus on apprend, plus cette passion grandit ; Pour cela, **il faut une formation de base de qualité**, qui permettra ensuite d'évoluer sans peine. Car l'électroménager comme l'électronique grand public évoluent très vite et nécessitent aujourd'hui de connaître l'électricité, l'électrotechnique, la mécanique, l'électronique et l'informatique. Tout cela ne s'apprend pas en 6 mois.

Il n'y a pas que la technique dans ces métiers. **La relation humaine a une très grande importance.**

L'époque ancienne des techniciens qui ne résonnaient que technique, c'est fini depuis bien longtemps. L'activité commerciale n'est surtout pas à négliger, car avant de réparer il faut très souvent faire accepter un montant de prestation. Et là, le technicien devient un vendeur !

Jeunes gens, voilà le programme que je vous propose :

1. Apprentissage sérieux et complet, chez Ducretet ?
2. Débuter ensuite dans un métier de passion ;
3. Acquérir au fil du temps ce qui constitue l'expérience nécessaire pour parvenir à la maîtrise et donc au plaisir d'être devenu un expert ;
4. Evolution possible de la carrière en prenant des responsabilités et en transmettant ses savoir-faire de différentes façons ;
5. Pourquoi pas un jour, goûter à l'entrepreneuriat ?



Hier, détecter vos bâtiments publics énergivores était compliqué. **Aujourd'hui,** vous avez les clés.

Avec Linky, Enedis est capable de mesurer la consommation énergétique des bâtiments publics, et de détecter ceux qui sont énergivores, afin de lancer leur rénovation. Comme à Cognac, où l'école Victor Hugo a réalisé une économie d'électricité de près de 10%*.



**Bienvenue dans
la nouvelle France électrique**



Lors du congrès FAITS D'ELEC de Bordeaux, Philippe Mariotti, Responsable des relations avec les partenaires institutionnels, a présenté l'historique, les missions et l'organisation de la Commission Nationale de Liaison avec EDF.

La CNLE est un lieu de rencontres privilégié entre EDF et la filière. Comment et pourquoi a-t-elle été créée ? Quelles évolutions a-t-elle connues ?

Un peu d'histoire...

Tout commence au milieu des années 1980 : un **protocole du 14 novembre 1985** régissant les relations entre EDF et les professionnels de la filière électrique amène à la création de la CNLE (Commission Nationale de Liaison Electrique). En sont membres les organisations professionnelles de la filière électricité : FEDELEC, FFIE, SERCE, SNEFCCA, FNAS, FGME, GIFAM, Syndicat de l'Eclairage, UNA3E-CAPEB.

La CNLE se réunit deux fois par an. **Ses objectifs** : d'une part, promouvoir la vente, l'installation et la maintenance des installations électriques ; d'autre part, définir les grandes lignes des accords de coopération entre EDF et les professionnels. La CNLE a un rôle de concertation et de propositions en matière d'actions et de moyens à mettre en œuvre.



Si nécessaire, **des commissions spécialisées** à effectif limité peuvent être créées, telles que la Commission Installateurs ou la Commission des Procédures.

Parallèlement est mise en place une **CLLE (Commission Locale de Liaison Electrique)** au niveau de chaque centre de distribution EDF (c'est la maille « départementale »). Son rôle est identique à celui de la CNLE.

Chaque CLLL se réunit au moins une fois par an, et plus si cela s'avère nécessaire. Elle informe la CNLE des projets les plus importants.

Des évolutions

Au cours des années, la CNLE a connu plusieurs changements notables.

En 2000, avec la loi de modernisation du service public de l'électricité et du gaz, et pour tenir compte des évolutions du marché de l'électricité (ouverture à la concurrence, fin du principe de spécialité), la CNLE devient la Commission Nationale de Liaison avec EDF (et non plus Electricité), recentrant ainsi la vocation de cette instance sur les relations d'EDF avec la filière. Les unions des chauffagistes-génie climatique de la CAPEB et de la FFB (UNA-CPC CAPEB et UCF-FFB) participent désormais à la CNLE. La déclinaison locale est la CLLL, Commission Locale de Liaison avec EDF.

En 2006, avec la séparation des activités du commercialisateur et du distributeur, les CNLE et CLLL restent de la responsabilité d'EDF, commercialisateur. Le distributeur EDF Réseau de distribution, qui deviendra en 2008 ERDF puis en 2016 Enedis, crée le comité Séquelec (sécurité, qualité), accompagné de ses déclinaisons régionales.

Au niveau national, subsistent alors :

- La Commission Installateurs, lieu d'échange avec les installateurs électriciens-climatiseurs sur les offres EDF et les modalités de partenariat sur le marché de masse. Les unions des chauffagistes-génie climatique de la CAPEB et de la FFB (CAPEB UNA CPC et UCF-FFB) y participent désormais.
- La Commission Procédures, chargée de prévoir les modalités de fonctionnement de la CNLE, de ses Commissions et des instances locales. Elle se réunit selon les besoins.

Enfin, en 2007, les CRLE, **Commissions Régionales de Liaison avec EDF**, se substituent aux CLLL.

Qui participe à la CNLE aujourd'hui ?

Installateurs électriciens :
FEDELEC, FFIE, UNA3E

Chauffage climatisation :
CAPEB, UMGSCCP-FFB

Distributeurs :
COEDIS

La CNLE aujourd'hui

Organisée deux fois par an, la CNLE est aujourd'hui un lieu d'informations et d'échanges. 4 sujets sont présentés par EDF sur un créneau de 2 heures 30. Ces présentations sont suivies d'un moment convivial. Les commissions Installateurs et Procédures ont été progressivement supprimées. Les CNLE se déroulent dans un cercle fermé de 11 personnes. Les organisations représentées en CNLE sont les organisations professionnelles d'installateurs et les fédérations de distributeurs représentant les intérêts des secteurs de l'électricité et du génie climatique (voir encadré page 8).

Les sujets présentés sont de trois types : offres commerciales et services proposés par EDF et ses filiales : dispositifs de partenariat ; sujets d'actualité sur l'électricité et le génie climatique, l'efficacité énergétique, le dispositif des CEE, la réglementation... (voir encadré ci-contre).

Les CRLE, déclinaisons régionales

Les CRLE (Commission Régionale de Liaison avec EDF) sont les déclinaisons régionales de la CNLE. Elles sont organisées quelques semaines après la tenue de la CNLE et reprennent tout ou partie des sujets présentés en CNLE. Des sujets ayant un intérêt « local » peuvent également être présentés. Le découpage géographique des CRLE épouse celui des régions administratives de la France métropolitaine hors Corse. Il y a ainsi 12 CRLE. Elles sont organisées par les 8 régions commerciales d'EDF (voir tableau ci-dessous).

Les organisations professionnelles représentées en CRLE sont celles présentes en CNLE. Elles y désignent un ou plusieurs représentants professionnels et/ou permanents. Contrairement à la CNLE le nombre de participants n'est pas limité.

Découpage géographique des CRLE

REGIONS EDF	CRLE / REGIONS ADMINISTRATIVES		
Nord-Ouest	Hauts de France	Normandie (Haute Normandie)	
Ouest	Bretagne	Pays-de-Loire	Normandie (Basse-Normandie)
Grand-Centre	Centre Val-de-Loire	Nouvelle Aquitaine (Poitou-Charentes Limousin)	
Sud-Ouest	Nouvelle Aquitaine (Aquitaine)	Occitanie (Midi Pyrénées)	
Méditerranée	Provence Alpes Côte d'Azur	Occitanie (Languedoc Roussillon)	
RAA	Rhône Alpes Auvergne		
Est	Alsace Lorraine Champagne Ardennes	Bourgogne Franche Comté	
Ile-de-France	Ile-de-France		

Les sujets présentés à la CNLE depuis 2020

23/10/2020

- Complexité de la réglementation CEE
- PAC hybride
- Autoconsommation PV individuelle et collective
- Fin partielle des Tarifs Réglementés de Ventre électricité pour les professionnels

09/04/2021

- RE 2020
- Gamme d'offres de fourniture d'électricité pour les particuliers
- Hynamics (filiale hydrogène d'EDF)
- CEE : GT Simplification + 5^{ème} période

22/10/2021

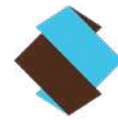
- Mobilité électrique
- PAC en logements : neuf/existant – individuel/collectif
- Datanumia (filiale services numériques d'EDF)
- Gamme d'offres de fourniture d'électricité pour les entreprises

01/04/2022

- Contrôles CEE sur sites et par contacts au 01 04 2022
- Augmentation des prix de marché énergies et impacts sur les prix de vente
- Mix production d'électricité et chauffage en Europe à l'horizon 2050
- Eolien offshore (EDF Renouvelables)



Branchez-vous santé, le programme de prévention pour les entreprises et les salariés des branches professionnelles



AG2R LA MONDIALE

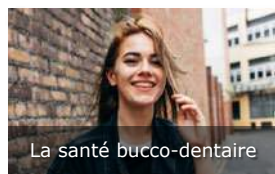
«Branchez-vous santé» est le programme de prévention destiné aux entreprises et aux salariés des branches professionnelles partenaires du Groupe pour développer une culture de prévention. Découvrez les garanties et services prévention prévus dans le cadre de votre contrat santé et/ou prévoyance de branche.



branchez-vous santé

Programme de prévention à destination des branches professionnelles

3 Enjeux prioritaires de santé et de société



2 Dispositifs de détection et d'accompagnement



1 Démarche de sensibilisation



Les garanties du programme Branchez-vous santé – CONTRAT PRÉVOYANCE

Actions en lien avec le traitement des cancers et la prévention de leurs récurrences	
Aide à la décision thérapeutique, notamment opératoire, d'un cancer (la pertinence médicale de cette aide est subordonnée à l'avis des médecins en charge du patient (oncologues ; chirurgien...).	<p>Nature de l'action : prise en charge d'un forfait d'acte d'analyse aboutissant à la modélisation 3D des structures anatomiques et pathologiques d'un patient visibles à partir de son image médicale 3D (Scanner ou IRM) pour un patient ayant une suspicion de cancer opérable.</p> <p>Bénéficiaires : Les personnes assurées au titre du présent régime (assuré principal et ayant-droit le cas échéant)</p> <p>Niveau de prise en charge : A hauteur de 650 € HT/acte.</p>
Prévention des récurrences de cancers	<p>Nature de l'action : Programme d'accompagnement progressif et personnalisé de lutte contre les récurrences après un traitement de cancers à partir des interventions non médicamenteuses suivantes : activité physique adaptée, alimentation et engagement motivationnel. Accompagnement d'une durée de 3 à 12 mois selon un niveau d'intervention et de progression défini par les professionnels de santé du programme.</p> <p>Bénéficiaires : Les personnes assurées au titre du présent régime (assuré principal et ayant-droit le cas échéant)</p> <p>Niveau de prise en charge : prise en charge totale et directe du coût du programme.</p>
Bilans de prévention	
Bilan de prévention personnel	<p>Nature de l'action : Accès à un bilan personnel de prévention en ligne permettant une analyse des habitudes de vie et des conseils personnalisés en prévention.</p> <p>Bénéficiaires : Les personnes assurées au titre du présent régime (assuré principal et ayant-droit le cas échéant)</p> <p>Niveau de prise en charge : prise en charge totale et directe du coût du programme.</p>

En savoir plus :

<https://www.ag2rlamondiale.fr/conventions-collectives-nationales/prevention>

Les clients FEDELEC de TRIAX sortent le carton rouge

Plusieurs membres de FEDELEC, installateurs d'antennes, sont clients de la société TRIAX, leader du marché. Nous avons apprécié son sérieux, sa large gamme de produits, son assistance technique performante et nous avons pu au fil des années tisser des liens avec les contacts locaux de l'entreprise pour une meilleure efficacité sur nos chantiers.

Nous avons noté ces derniers mois des difficultés croissantes dans les délais et l'organisation des livraisons, les stocks ayant été délocalisés hors de France. Une nouvelle étape, et non la moindre, vient d'être franchie : un simple mail ! TRIAX nous annonce que son service aux PETITS installateurs était supprimé. Nous perdons ainsi nos contacts techniques et commerciaux de l'entreprise, qui nous impose dès janvier 2023 de nous rendre chez des grossistes locaux.

Nous trouvons le procédé plus que cavalier : apprendre par un mail impersonnel que nous n'intéressons plus ce fournisseur, après l'humiliation, cela frise l'impolitesse. Mais au-delà de la forme, ce positionnement qui, renseignements pris, semble imposé par la maison mère danoise, va nous causer de sérieuses difficultés sur le terrain.

Nous perdons les spécialistes techniques de l'antenne et des réseaux pour des spécialistes de la vente à emporter. Les grossistes auront sans doute tendance à proposer les solutions concernant leur marge et qui ne sont pas systématiquement adaptables à nos chantiers. Le manque de support technique peut nous créer des problèmes de responsabilité vis-à-vis de nos clients et de nos contrats d'entretien.

C'est la preuve que l'entreprise TRIAX a tourné la page de la technique coaxiale au profit de la fibre optique. C'est oublier un peu vite que depuis 1981, le plan câble a permis d'équiper moult sites privés et publics que nous entretenons et devons entretenir toujours aujourd'hui. Si nos fournisseurs nous mettent dans l'impossibilité de le faire, nous allons perdre la confiance de nos clients et cela peut même nous conduire devant les tribunaux.

Au-delà de nous, nous pensons à tous les professionnels de cette société qui ont contribué à notre développement commun.

A l'heure où l'on parle de relocalisation, de proximité, de durabilité, on constate une délocalisation et un changement de stratégie. On délaisse les « petits » professionnels. N'oublions pas que ce sont les petits ruisseaux qui ont fait les grandes rivières...



Jean-Louis BOSSARD*

Président Délégué à l'électronique



Eric WETZEL*

Président de la Commission Antenne



* Quand nos sourires se transforment en rictus de douleur...

L'Etat a annoncé une aide unique apprentissage

Le Gouvernement a annoncé jeudi 1^{er} Décembre 2022 la mise en place d'une aide unique pour soutenir l'apprentissage en 2023.

A compter du 1^{er} janvier 2023 la prime unique pour l'embauche d'un apprenti est fixée à 6 000 euros et ce quels que soient les effectifs de l'entreprise, l'âge de l'apprenti (jusqu'à moins de 30 ans) ou le diplôme poursuivi.

La prime pour les mineurs et pour les premiers niveaux de qualification est ainsi augmentée de 1 000 euros (5 000 euros actuellement).

Ce nouveau dispositif d'aide répond pour Olivier DUSSOPT, Ministre du Travail, et Carole GRANJEAN, Ministre délégué en charge de l'enseignement et de la formation professionnels, à un triple objectif :

- **Susciter l'engagement des entreprises** en les soutenant dès la première année dans le projet de recrutement en alternance ;
- **Favoriser l'embauche d'apprentis** sur les niveaux bac ou inférieurs et dans les plus petites entreprises ;
- **Rendre le dispositif plus lisible** pour les jeunes et leurs employeurs.



Olivier Dussopt et **Carole Grandjean** ont, par ailleurs, déclaré : « *Par cette décision, le Gouvernement maintient un fort niveau d'investissement en faveur de l'apprentissage, une voie de réussite et d'insertion professionnelle durable pour nos jeunes qui a fait ses preuves lors du dernier quinquennat : 70 % des jeunes étant en emploi un an après leur diplomation. Ce soutien permettra de faire de la France une véritable nation de l'apprentissage au service du plein emploi et d'atteindre, d'ici la fin du quinquennat, un million de nouveaux apprentis par an.* »

« *Une bonne nouvelle* » pour la CNAMS et l'U2P qui se félicite de cette nouvelle aide qui permettra de rétablir un soutien identique pour tous les apprentis, quel que soit leur âge ou leur niveau de formation. Toutefois, nous souhaiterions une garantie sur la pérennisation de cette aide au moins jusqu'à la fin du quinquennat.

La nouvelle aide unique doit permettre de poursuivre l'élan en faveur de l'apprentissage

Les aides exceptionnelles accordées depuis juillet 2020 aux employeurs d'apprentis mineurs et majeurs, pour faire face à la crise Covid, ont permis de développer radicalement cette voie de formation et de faire entrer le pays dans un cercle vertueux, avec davantage de jeunes formés, moins de sans-emploi et moins de pénuries de main d'œuvre même si elles restent importantes.

L'U2P a salué le maintien de ces aides jusqu'au 31 décembre 2022, tout en avertissant le gouvernement sur les menaces d'effondrement de cette voie de formation en cas d'interruption de l'accompagnement.

La décision du gouvernement de revenir à une aide unique de 6000 euros pour chaque contrat d'apprentissage et de professionnalisation, quel que soit l'âge et le niveau de formation, est bienvenue. Elle écarte le risque d'un arrêt brutal du développement de ces deux voies de formation. Elle sécurise les entreprises qui seront accompagnées dans leurs efforts de formation des jeunes. Elle rétablit un niveau d'aide identique pour tous les apprentis, quel que soit leur âge ou leur niveau de formation.

Aussi, l'U2P invite le gouvernement à s'engager au-delà de l'année 2023 en garantissant la pérennité du nouveau dispositif au moins jusqu'à l'issue du quinquennat.

Dominique Métayer, Président de l'U2P, a déclaré : « *La bonne nouvelle avec cette aide unique applicable au 1^{er} janvier 2023, c'est que l'État ne se désengage pas et qu'il soutient plus particulièrement les premiers niveaux de formation qui sont ceux qui en ont le plus besoin. Les entreprises de proximité continueront à former près de la moitié des apprentis du pays. Cet apprentissage qui emmène tant de jeunes vers la réussite professionnelle et qui permet aux entreprises de préparer les compétences dont elles auront besoin à l'avenir.* »



Fonds d'Assurance Formation
des Chefs d'Entreprise Artisanale

Artisans et Commerçants de l'électronique et de l'électroménager

Plus seulement les stages techniques pointus, car la maintenance de second niveau se réduit et se concentre.

Mais aussi des formations techniques plus larges sur les nouvelles gammes de produits, afin de permettre à l'artisan de connaître l'utilisation, la connectique et le premier diagnostic du maximum de produits.

Des formations pour répondre aux marchés développés par le numérique, la TNT, les opérateurs Internet.

Les techniques de **vente spécifiques aux produits** de l'électronique et de l'électroménager, en magasin, mais aussi chez le client et en collectivité.

La valorisation et la **vente des services** proposés par l'artisan.

La stratégie des entreprises : comment faire les bons choix pour l'avenir de son entreprise ?

Face à des telles mutations :

NE PAS ÉVOLUER, C'EST DISPARAITRE !

Forte de cette conviction, **FEDELEC se mobilise sur une priorité :**

LA FORMATION CONTINUE DES PROFESSIONNELS



14 Rue Chapon
CS 81234

75139 PARIS CEDEX 03

Tél. : 01 53 01 05 22

www.fafcea.com

Pourquoi ?

Se former, c'est acquérir les nouvelles compétences **nécessaires au maintien et au développement de votre entreprise.**

Comment ?

Grâce au FAFCEA, le fonds qui aide au **financement de vos stages** et de ceux de votre conjoint.

PRENEZ CONTACT AVEC VOTRE PÔLE FEDELEC DANS VOTRE RÉGION